

lui offrir les meilleures chances d'atteindre une véritable prospérité économique. Nos amis latino-américains se sont réjouis de l'accroissement d'aide au développement que leur apportait l'adhésion du Canada. Ils se sont aussi réjouis du fait que l'addition d'un nouveau membre donateur conférerait à la Banque un caractère multilatéral plus distinct. Enfin, ils ont noté avec plaisir que notre adhésion à la Banque affirmait, de façon tangible et irréfutable, l'engagement du Canada à la prospérité de l'hémisphère.

La cotisation du Canada au fonds ordinaire de la BID s'est élevée à 242 millions de dollars américains, dont 40 millions versés et 202 autres payables sur demande. Ajoutons à cela l'apport canadien de 60 millions de dollars américains au Fonds des opérations spéciales de la BID, ce qui fait au total une cotisation en espèces de 100 millions de dollars américains, payables au cours d'une période de trois ans.

Autres organismes

L'Organisation panaméricaine de la Santé est, dans son genre, la plus ancienne du monde. Elle sert aussi d'agence régionale à l'Organisation mondiale de la Santé, dont le Canada est un des membres fondateurs, et elle a pour objet d'encourager et de coordonner les efforts déployés par les pays de l'hémisphère pour combattre la maladie, prolonger la vie et promouvoir la santé du corps et de l'esprit. Suite à son adhésion à cet organisme comme membre à part entière, à la fin de 1971, le Canada a adhéré, en 1972, à l'Institut interaméricain des Sciences agricoles qui a pour but d'aider les États américains à stimuler le développement rural en vue de favoriser le bien-être et le progrès des populations rurales de l'hémisphère. L'Institut vise aussi à l'accroissement de la productivité agricole et du nombre d'emplois dans le secteur rural, ainsi qu'à une plus grande participation des collectivités rurales au développement agricole.

Notons que le Canada collaborait déjà, en qualité de membre, aux travaux de l'Institut panaméricain de Géographie et d'Histoire, de l'Institut interaméricain de Statistique, du Centre interaméricain pour les administrateurs du Fisc, du Centre d'études monétaires

latino-américaines, et de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne.

Malgré ces réalisations de date récente, le Canada considère qu'il lui reste des progrès à faire dans ses rapports avec l'Amérique latine. Nous comptons poursuivre la ligne de conduite qui est maintenant tracée. Nous espérons en particulier intensifier notre participation aux institutions interaméricaines dont nous sommes membres. Nous voulons aussi associer davantage les gouvernements provinciaux et divers organismes canadiens aux entreprises des institutions interaméricaines qui les touchent directement.

Les Nations Unies

Les Nations Unies constituent l'entreprise la plus audacieuse que la communauté internationale ait jamais tentée en vue de concilier les divergences politiques, économiques, sociales et culturelles qui empêchent souvent les nations d'œuvrer ensemble de façon constructive à la réalisation d'objectifs communs. L'ONU demeure cependant le reflet exact d'un monde bien imparfait d'États souverains dont les divergences de vues sur ce qui est souhaitable et sur la manière de poursuivre des objectifs légitimes lui rendent si difficile la tâche d'«être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes». Un des principes fondamentaux de la politique canadienne veut que le Canada continue de faire tout en son pouvoir pour transformer l'organisation mondiale en un instrument efficace de coopération internationale. Sa participation aux activités des Nations Unies permet au Canada de faire un apport précis à la collaboration internationale dans des domaines particuliers, et lui assure une expression plus riche de sa personnalité sur le plan national.

La vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1972 a marqué une période de consolidation, par contraste avec la session mouvementée de 1971 dont le point saillant avait été l'admission de la République populaire de Chine. Dans son discours du 28 septembre à l'Assemblée, M. Mitchell Sharp déclarait: «L'Assemblée devrait se donner pour tâche principale l'adoption de mesures visant à prévenir le